



Moyens mis en œuvre

- Accompagnement individualisé et personnalisé et un référent dédié et ayant une expérience professionnelle dans l'accompagnement des publics en situation de handicap et une habilitation en psychologie du travail.
- Utilisation d'outils d'évaluation des compétences et de création de projet professionnel : Tests IVST, parcouréo, enquête métiers...
- Modalités d'évaluation : Formalisation et suivi d'un programme personnalisé et d'une autoévaluation par le biais d'un questionnaire.
- Respect des règles de déontologie : la démarche s'effectue avec votre consentement, notre discrétion et les résultats vous appartiennent.
- Accès à des outils informatiques et de la documentation dans notre Espace Ressources Emploi Formation, soit en venant sur une de nos 3 agences soit à distance.
- Si nécessaire nous adaptons le bilan de compétences au handicap et mobilisons des ressources spécifiques afin de répondre aux besoins de certaines déficiences (visuelles, auditives, etc.)



Public

Entrepreneurs, salariés, demandeurs d'emploi, agent de la fonction publique en situation de handicap quel que soit leur projet.



03.21.21.49.10

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



contactbca@actiphe-sime.com



Les tarifs



- Distantiel : **1 900 € net de taxe**
- Hybride présentiel / distantiel (à déterminer avec le conseiller) : **1 950 € net de taxe**
- Présentiel : **2 000 € net de taxe**
(Selon les tarifs fixés en Mars 2024)

Le premier et le dernier rendez-vous sont proposés en présentiel quelle que soit la modalité choisie. Le bilan de compétences est finançable par le Compte Personnel de Formation (CPF), les employeurs (privés et publics[1]), les Opérateurs de Compétences (OPCO), vos fonds personnels, ...**Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.**



Indices de satisfaction

- Taux de satisfaction stagiaire
- % des bénéficiaires ayant mené leur bilan à terme
- % des personnes ayant bénéficié d'un entretien à 6 mois après la fin du bilan de compétences



Délai

Après un premier contact téléphonique, nous nous engageons à proposer un premier entretien d'accueil au plus tard 15 jours après la signature de la convention de formation. Nous conseillons également sur la mobilisation de demande d'autorisation d'absence auprès de la CPAM ou de la MSA pour les personnes en arrêt de travail.

[1] Les employeurs publics peuvent solliciter un financement du FIPHFP lorsque la personne est bénéficiaire de la loi de 2005.

Bilan de Compétences Adapté



Actiphe-Sime, Association gestionnaire du Cap emploi Pas-de-Calais Centre depuis 1996 et expert sur le champ de l'accompagnement des publics en situation de handicap dans leur projet vers et dans l'emploi vous propose de réaliser un bilan de compétences adapté.

Qu'est-ce qu'un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences est l'analyse et l'évaluation des compétences professionnelles et personnelles, ainsi que des aptitudes et des motivations d'une personne.



Actiphe-Sime,
910 rue Commios 62223 Saint-Laurent-Blangy



Les objectifs



Réaliser un état des lieux de votre situation professionnelle : identifier et analyser vos compétences, vos motivations et vos potentialités.



Elaborer un nouveau projet professionnel compatible avec votre état de santé ou votre handicap.



Conseiller et orienter par rapport au marché de l'emploi et besoin de main d'œuvre du territoire via des enquêtes métiers.



Vérifier et valider la faisabilité de votre projet.



Assurer un lien avec les acteurs vous permettant de poursuivre votre projet.

Actiphe-Sime,
910 rue Commios 62223 Saint-Laurent-Blangy



Le programme

Conformément à la réglementation (art. R.6313-4 du code du travail), le bilan de compétences se déroule en 3 phases :

1 Phase d'accueil :

- Confirmation des engagements
- Analyse de votre demande
- Présentation du contenu et de la méthodologie

2 Phase d'investigation :

- Analyse de votre parcours
- Évaluation de vos connaissances générales, professionnelles et extra-professionnelles
- Exploration de vos intérêts et de vos motivations personnelles et professionnelles
- Identification et validation de vos compétences transférables
- Prise en compte des conséquences de votre handicap/restrictions médicales sur votre parcours professionnel
- Identification de vos possibilités d'évolutions professionnelles

3 Phase de conclusion :

- Restitution de vos résultats et élaboration de votre plan d'action
- Remise du document de synthèse
- Suivi à 6 mois



contactbca@actiphe-sime.com



Les modalités

La durée d'un bilan de compétences est de 24 heures. La prestation se déroule en individuel et l'accompagnement est personnalisé avec un conseiller dédié.

Nous proposons trois modalités :

Présentiel :

- 10 séances de 2h
 - 20h de face à face et travail individuel dans une de nos 3 agences accessibles (Saint Laurent Blangy, Lens ou Béthune)

Hybride :

- 10 séances de 2h
 - 16h de face à face et travail individuel maximum dans une de nos 3 agences accessibles (Saint Laurent blangy, Lens ou Béthune)
- 4h à distance (visio ou téléphone) minimum : envoi des liens Teams

Distanciel :

- 10 séances de 2h
 - 16h à distance (visio ou téléphone)
 - 4h de face à face (1ère et 10ème séance)



03.21.21.49.10